

ANNEXE 38

LE POSITIONNEMENT DU CERCLE

La pose du cercle en début de mène répond à des obligations bien précises et réglementées.

1/ Qui pose le cercle ?

En début de partie, c'est un joueur de l'équipe qui a gagné la mise en jeu. (Lorsque le cercle est à tracer, le joueur en profite pour effacer les cercles à proximité). Ce n'est pas forcément le joueur qui pose le cercle qui doit jeter le but, ni jouer en premier.

La mène suivante, c'est un joueur de l'équipe qui a marqué à l'issue de la mène qui procède de la même façon. Si la mène est nulle, c'est un joueur de l'équipe qui a marqué en dernier ou qui a gagné la mise en jeu qui procède à la pose du cercle.

2/ Les conditions générales de la pose du cercle

- Il doit être à 1 m minimum de tout obstacle.
- Il doit être à 1.5 m minimum d'un autre cercle ou d'un but.
- Il doit être marqué avant le lancement du but.

3/ A quel endroit pose-t'on le cercle ?

A la première mène de la partie, la pose du cercle est laissée à la liberté de l'équipe qui a gagné la mise en jeu à la condition qu'elle respecte les conditions citées précédemment.

A l'issue de cette première mène le positionnement du cercle sur le terrain est imposé en fonction de la situation rencontrée.

3-1/ Le but est resté sur le terrain à la fin de la mène.

Le cercle est tracé ou posé autour du point où le but se situe à la fin de mène.

3-1/ Le but est sorti des limites du terrain attribué en cours de mène ou à la fin de celle-ci. (cas des mène nulles ou qui se terminent sur un terrain contigu)

3-1-1 le but marqué obligatoirement.

Le cercle est tracé ou posé autour du point où se situait le but avant de sortir du terrain attribué.

3-1-1 le but non marqué.

Le cercle est tracé ou posé approximativement autour du point où se trouvait le but **non marqué** avant de sortir du terrain attribué.

En cas de désaccord sur la position du but avant son déplacement, l'adversaire de l'équipe qui n'a pas marqué le but, pose le cercle à l'endroit où il estime que le but se situait avant son déplacement.

Un avertissement est donné au joueur qui n'a pas marqué le but.

Dans tous les cas, les conditions suivantes s'appliquent :

A / Le cercle se situerait ainsi à moins de 1 mètre d'un obstacle et/ou à moins de 1,50 mètre d'un cercle ou d'un but utilisé.

Le joueur trace ou place le cercle à la limite réglementaire de l'obstacle ou de l'objet en cause.

B / Le lancer du but ne pourrait se faire à toutes distances réglementaires.

Le joueur peut reculer, dans l'alignement du déroulement du jeu de la mène précédente, sans toutefois dépasser la distance maximale autorisée pour le lancer du but. Cette possibilité n'est offerte que si le but ne peut être lancé, dans une direction quelconque, à la distance maximale. Si le but n'a pas été lancé dans les conditions ci-dessus définies, l'équipe adverse le pose dans une position réglementaire sur le terrain de jeu et elle peut auparavant, à son tour, reculer le cercle dans les conditions prévues à l'alinéa précédent si un premier recul par l'équipe adverse ne permet pas de le lancer à la distance maximale. En tout état de cause, l'équipe qui a perdu le but parce qu'elle n'a pas réussi à le placer de façon réglementaire doit jouer la première boule.